

Programme de la Formation

LES RÈGLES APPLICABLES AUX AUTORISATIONS D'URBANISME

1 jour soit 7 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Approfondir cette thématique avec les formations :

- [LE CONTENTIEUX DES AUTORISATIONS D'URBANISME](#)

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Comprendre le contexte réglementaire applicable à une autorisation d'urbanisme et savoir mobiliser les règles et droits utiles au projet.

PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, paysagistes, autres acteurs du cadre de vie.

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Apport de connaissances par conférence et application sur cas pratiques et mises en situation.

Avant le début de la formation, les prérequis pour participer à l'action seront vérifiés à partir des renseignements demandés sur la fiche d'inscription. Il peut également vous être demandé de compléter un questionnaire de positionnement, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction de vos attentes.

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation. Puis, des évaluations intermédiaires, sous formes d'exercices et QCM, sont régulièrement organisées afin de mesurer la progression des acquisitions.

Enfin, à l'issue de la session, un questionnaire d'évaluation vous sera transmis par mail. Nous vous remercions de prendre le temps de le remplir car sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
LES RÈGLES APPLICABLES AUX AUTORISATIONS D'URBANISME

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages :

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Repérer et maîtriser les règles d'urbanisme applicables à un projet en fonction du contexte territorial et réglementaire (règles de fond, règles locales, servitudes, législations annexes, évaluation environnementale...)
- Comprendre la structuration et l'opposabilité d'un document d'urbanisme
- Maîtriser la notion de cristallisation des droits adossée aux certificats d'urbanisme

FORMATEUR(S)

CHASSERIAU Aude - Responsable de service Urbanisme

PROGRAMME

Le contexte réglementaire de l'urbanisme

- La hiérarchie des normes en urbanisme
- Les normes et règlements directement applicables aux autorisations d'urbanisme
- Les normes à prendre en compte mais sans opposabilité aux autorisations
- La notion de décision d'autorisation d'urbanisme et l'application de la règle

Les documents d'urbanisme applicables à l'échelle locale

- Le règlement national d'urbanisme
- La carte communale
- Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal / métropolitain) et les nouvelles formes d'écriture – l'urbanisme de projet
- L'opposabilité des documents du PLU
- La particularité des OAP
- L'application de la règle et le contrôle réglementaire dans les permis
- L'exception d'illégalité
- Le sursis à statuer en cours d'élaboration des PLU
- Les conséquences en cas d'annulation d'un document d'urbanisme

Le cas particulier des lotissements : permis d'aménager et autorisations à l'intérieur d'un lotissement

- Le règlement du lotissement et l'application du PLU
- La particularité de l'article R.151-21
- La stabilisation des droits à construire
- Le cahier des charges du lotissement

La cristallisation des droits dans le cadre des certificats d'urbanisme

- Le contenu du certificat d'urbanisme
- La portée du certificat d'urbanisme
- Le cas particulier du sursis à statuer
- La prorogation des certificats d'urbanisme et la prolongation des droits